

**GRILLE DE SELECTION
DES PROJETS
PROGRAMME LEADER 2024-2027
PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHÉ**

Intitulé du projet :
Maître d'ouvrage :
Fiche-action :
Date du comité de programmation :

PRIORITES TRANSVERSALES EUROPEENNES ET SOCIETALES	NOTE SUR 30	
Critère 1 : Prise en compte des nécessités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation du changement climatique Le projet contribue à la protection de l'atmosphère et à la lutte contre le changement climatique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre / Le projet permet de réduire la consommation d'énergies fossiles / Le projet est sobre en énergie / Le projet est sobre en matériaux	Oui	Non
Critère 2 : Prise en compte du développement durable = Au moins un des piliers du développement durable est pris en compte Pilier « Environnement » Le projet contribue à la réduction de l'impact sur l'environnement (eau, sols, déchets) / Le projet est économe en espace / Le projet contribue à la préservation de la biodiversité Pilier « Economie » Le projet permet de créer des richesses et améliore les conditions de vie des habitants (accès à l'emploi, la formation, ...) Pilier « Social » Le projet vise l'épanouissement de la population / Le projet contribue à la cohésion sociale et à la solidarité entre territoires et entre générations, à la protection des populations	Oui	Non
Critère 3 : Prévention contre toute forme de discrimination (âge, égalité femmes-hommes, handicap, catégorie sociale, opinions...) Le projet permet de prévenir une ou plusieurs formes de discriminations	Oui	Non
SOUS-TOTAL	si 2 « oui » = 30 sinon = 0	
	/30	

FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE DU PROJET	NOTE SUR 20
Gestion de projet et méthodologie	Note
Le porteur de projet ne dispose pas / ne prévoit pas de moyens humains dédiés, avec les connaissances et compétences nécessaires pour gérer et suivre le projet	0
Le porteur de projet dispose / prévoit des moyens humains dédiés, avec les connaissances et compétences nécessaires pour gérer et suivre le projet	5
Plan de financement prévisionnel et effet incitatif de l'aide LEADER	Note
Le plan de financement du projet n'est pas réaliste et / ou non-équilibré. L'aide LEADER est considérée comme un effet d'aubaine / d'autres financements publics connus n'ont pas été sollicités	0
Le plan de financement du projet est réaliste, équilibré (plusieurs financeurs y compris privés), et l'aide LEADER permet d'apporter de la valeur ajoutée qualitative au projet	5
Pérennité / Viabilité (organisationnelle, financière)	Note
Le projet ne présente pas de garantie financière à moyen et long terme, et ne prévoit pas les modalités de fonctionnement et d'organisation à moyen et long terme	0
Le projet présente des garanties financières et un fonctionnement adapté avec une vision moyen et long terme	5
Communication (pédagogie, appropriation) et évaluation	Note
Le projet prévoit peu ou pas de communication (se limite à la publicité des fonds européens sur les supports préconisés)	0
Le projet fait l'objet d'un programme de communication en direction des usagers, des partenaires à associer et d'un programme d'évaluation	5
SOUS-TOTAL	/20

RESPECT DES FONDAMENTAUX LEADER	NOTE SUR 50
Stratégie de développement / Approche intégrée et multi-sectorielle Le projet doit être conçu en fonction des opportunités pour le développement local déjà identifiées en amont, pour répondre adéquatement et durablement à un besoin localement avéré. Il doit s'intégrer autant que possible dans les stratégies définies et mises en œuvre sur le territoire à travers des documents de planification ou des projets de développement préexistants pour garantir la cohérence et la coordination avec les autres interventions en cours ou prévues sur le territoire. Les actions et les projets contenus dans les stratégies locales doivent être cohérents avec des stratégies englobant la stratégie locale de développement conçue par le GAL. Elles doivent donc être compatibles autant que possible avec leurs standards d'intervention pour en renforcer l'efficacité dans les secteurs impactés.	Note / 8
Le projet ne s'appuie sur aucune stratégie	0
Le projet porte sur la définition d'une stratégie (diagnostic, schéma, étude de faisabilité, étude de marché, ...) / Le projet s'appuie sur une étude, un schéma, un plan guide (étude de marché, architecture/paysagiste, projet associatif, étude thermique (AAP SARE, OPAH, ...) ou a été retenu par une institution tierce (concours, Appel à Projets, Appel à Manifestation d'Intérêt, ...)	4
Le projet s'inscrit dans une stratégie déjà définie : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Plan Alimentaire Territorial (PAT), Convention Territoriale Globale (CTG), Schéma directeur, Plans (climat, mobilité, déchets, transition environnementale, numérique), Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD), Villages d'Avenir, Stratégie LEADER, ... / Le projet vise plusieurs stratégies (SCOT, CTG, PAT, ...).	8
Partenariats / Concertation Le partenariat suppose que des groupes d'acteurs locaux qui disposent de compétences utiles à l'élaboration (portage, pilotage) et à la réalisation (mise en œuvre, suivi) d'un projet y collaborent étroitement pour en assurer le succès. Leur implication doit être équitable et transparente entre les groupes d'intérêt économique, civique et social, ainsi que les organismes publics et privés représentatifs.	Note / 8
Pas de partenariat	0
Organisation d'une réunion, d'une concertation avec les partenaires concernés	4
Création d'un comité de pilotage partenarial public-privé, ou d'une instance partenariale de suivi	8
Approche ascendante Démarche collective ouverte et inclusive devant permettre à tout un chacun (s'il le souhaite) d'initier, de contribuer ou de participer à la définition du projet pendant ses phases d'élaboration essentiellement mais aussi de mise en œuvre, d'évaluation et de réexamen. La consultation des publics concernés par le projet constitue un minimum à cette fin en garantissant son acceptabilité.	Note / 8
Pas de démarche ascendante	0
Consultation des usagers et des citoyens	4
Association des usagers ou des citoyens à l'élaboration du projet	8
Travail en réseau / Coopération Il s'agit de créer des liens entre les personnes, les lieux et les actions au sein de réseaux plus vastes, au-delà des zones rurales pouvant ouvrir de nouvelles possibilités. Grâce au travail en réseau, les acteurs s'impliquent ensemble pour diffuser et partager leurs connaissances, leurs expériences, des idées et informations, pour développer l'appui extérieur, surmonter l'isolement et renforcer leurs capacités. Le travail en réseau joue un important rôle de stimulation et de soutien des activités de coopération. Le label peut témoigner de l'adoption ou de la conformité avec les standards promus par un réseau. La coopération consiste à entreprendre et œuvrer à la réalisation d'un projet commun pouvant se construire avec d'autres acteurs, d'égal à égal, sans relation de subordination, dans un cadre contractuel de type conventionnel, associatif ou fédératif. Ces acteurs coopèrent dans le cadre spécifique d'un projet au bénéfice du territoire même si certains se situent en-dehors de celui-ci. Ainsi la coopération peut avoir un caractère interterritorial ou transnational. Elle ne constitue pas une fin en soi : il doit y avoir une finalité et un bénéfice clairs à retirer du travail avec d'autres.	Note / 8
Pas d'implication dans un réseau	0
Implication dans un réseau (touristique, agricole, industriel, rural, commercial, ...)	4
Implication dans plusieurs réseaux (touristique, agricole, industriel, rural, commercial, ...)	8
Caractère innovant du projet (dont expérimentation et transférabilité) Le projet présente-t-il une dimension innovante ou expérimentale ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Emergence de nouveaux produits et services adaptés aux spécificités du PETR ▪ Nouvelles méthodes partenariales ▪ Articulation entre les différents secteurs de l'économie inhabituellement sollicités ▪ Méthode originale de communication sur un projet 	Note / 10
Le projet reconduit / reproduit une opération déjà existante sur le territoire	0
Le projet améliore une opération existante en lui apportant un « plus », une valeur ajoutée	2
Le projet est nouveau sur le territoire, il répond à un besoin existant non satisfait localement mais courant ailleurs	5
Le projet est nouveau pour le territoire et peu répandu au niveau régional ou national	8
Le projet est totalement novateur	10
Caractère rural du projet et rayonnement géographique	Note/8
Le projet a un rayonnement purement communal : il n'est d'intérêt que pour la population ou les bénéficiaires d'une seule commune (y compris commune déléguée)	0
Le projet a un rayonnement géographique au-delà de la commune mais très localisé (jusqu'à 3 communes limitrophes concernées, y compris communes déléguées si c'est un portage par une commune nouvelle)	4
Le projet est réalisé sur une commune et rayonne sur plusieurs autres communes (au moins 4 communes y compris communes déléguées) ou toutes les communes de l'intercommunalité : le projet vient renforcer l'attractivité des pôles et revitaliser l'espace rural / Le projet est réalisé sur une commune urbaine de densité intermédiaire et rayonne sur les communes rurales alentours, voire au-delà. Le projet renforce la complémentarité urbain-rural / Le projet est réalisé à l'échelle du PETR.	8
SOUS-TOTAL	/50
TOTAL	/100

Projet sélectionné (avis d'opportunité favorable)	Note de 50 à 100
Projet ajourné (avec recommandations du Comité de programmation)	Note de 26 à 49
Projet rejeté	Note de 0 à 25

Si note ≥ 80 = projet exemplaire à valoriser auprès du RRR